

Assemblée des délégués du 16 au 18 juin 2019 à Winterthour

Composition du Synode à partir de 2020

Proposition

L'Assemblée des délégués prend connaissance de la composition du premier Synode de 2020.

Berne, le 11 avril 2019
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil
Le Président
Gottfried Locher

La Directrice du Secrétariat
Hella Hoppe

Composition du Synode à partir de 2020

Conformément à la nouvelle constitution, adoptée par les délégués le 18 décembre 2018, les cinq plus grandes Églises membres pourront déléguer plus de personnes au Synode qu'auparavant. Les délégués seront informés du nouveau calcul à l'avance, dès l'AD d'été 2019, afin que la nouvelle organisation valable à partir de 2020 n'entraîne pas de problèmes de recrutement pour ces grandes Églises.

Libellé de l'article 19 de la nouvelle constitution :

§ 19 Composition

- ¹ Le Synode est constitué par les déléguées et les délégués au Synode désignés par les Églises membres, pour un mandat dont la durée est définie par ces dernières.
- ² Le nombre de délégués d'une Église membre est déterminé en fonction du nombre de ses membres à la fin de l'année précédant les élections pour le renouvellement complet du Conseil :
 - a. jusqu'à 5 000 membres : une déléguée ou un délégué ;
 - b. jusqu'à 50 000 membres : deux délégués ;
 - c. par tranche de 50 000 membres supplémentaires d'une Église, une déléguée ou un délégué supplémentaire.
- ³ Les membres du personnel de la chancellerie de l'EERS et des secrétariats des fondations dans lesquelles le Synode ou le Conseil exercent une fonction en qualité d'organe ne peuvent pas être délégués au Synode.

Conformément à la nouvelle constitution, le nombre de délégués au Synode pour chaque Église membre est calculé sur la base statistique des chiffres de fin 2017 (« Le nombre de délégués d'une Église membre est déterminé en fonction du nombre de ses membres à la fin de l'année précédant les élections pour le renouvellement complet du Conseil »). Ces chiffres sont disponibles.

Il en découle la composition suivante (11 délégués de plus au total à partir de 2020) :

Églises membres	Membres <i>(état fin 2017)</i>	Nombre de délégués au nouveau Synode <i>(modification entre parenthèses)</i>
Argovie	166 555	5 (+1)
Appenzell AR/AI	24 067	2
Bâle-Campagne	87 031	3
Bâle-Ville	27 129	2
Berne-Jura-Soleure	615 190	14 (+5)
Fribourg	41 833	2
Genève, EPG	55 161	3
Glaris	13 949	2
Grisons	66 533	3
Lucerne	42 207	2
Neuchâtel	36 807	2 (-1)
Nidwald	4 385	1
Obwald	2 939	1
Schaffhouse	29 615	2
Schwyz	18 556	2
Soleure	26 771	2
Saint-Gall	106 028	4 (+1)
Tessin	13 009	2
Thurgovie	94 590	3
Uri	1 720	1
Vaud	213 500	6 (+2)
Valais	20 071	2
Zoug	17 389	2
Zurich	432 655	10 (+3)
Genève, EELG	468	1
Église év. méthod.	5 135	2
Total 2017	2 163 293	81 (+11)